



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation à l'éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par :  
Vincent LAVANANT  
Chargé de mission CSTI  
Tél : 05 36 25 81 39  
Mél : [vincent.lavanant@ac-toulouse.fr](mailto:vincent.lavanant@ac-toulouse.fr)

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

## Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

Toulouse, le 12 novembre 2020

Le délégué académique à l'éducation artistique et culturelle

L'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de SVT, correspondante académique pour les sciences et les technologies

La chef du service Education Jeunesse du CNES

à

Mesdames, messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Education Nationale

### **Objet : Opération « L'espace c'est classe »**

Dans le cadre de la convention entre le Centre National d'Etudes Spatiales et l'académie de Toulouse, en vue de contribuer à la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle auprès des publics scolaires, le CNES organise chaque année depuis 2009 l'opération « L'espace c'est classe ». En 2019, cette opération a permis à 15 000 élèves de plus de 220 écoles, collèges et lycées de l'académie de mieux connaître le spatial. Cette opération, devenue pérenne, est renouvelée.

### **Elle se déroulera cette année scolaire du 1er mars au 16 avril 2021.**

Une centaine d'ingénieurs du CNES se mobiliseront et se rendront gratuitement dans les écoles (cycle 3), collèges et lycées qui en auront fait la demande. Leur intervention consistera en une présentation suivie d'une séance de questions/réponses sur un thème choisi avec les enseignants dans la liste ci-dessous. Pour une meilleure exploitation de ce moment d'échanges, une sensibilisation de la classe au sujet choisi devra précéder la rencontre.

### Liste des sujets proposés :

- « **Ariane** » permettant d'aborder les lanceurs et les moyens au sol associés, ainsi que les ballons utilisés pour accéder à la stratosphère.
- « **Sciences** » permettant d'aborder les sciences de l'Univers (astronomie/astrophysique, planétologie, Soleil...), la microgravité (expériences dans la station spatiale internationale ISS...).
- « **Observation de la Terre** » : atmosphère, océans, surfaces continentales ; ce thème permet d'aborder

l'apport du spatial à la surveillance de l'environnement et du changement climatique.

- « **Télécommunications** » permettant d'aborder les aspects télécommunications, positionnement (système européen d'observation Galileo), localisation, collecte de données.
- « **Un métier du spatial** » : mécanicien spatial, ingénieur optique...

Au-delà des connaissances apportées, ce dispositif permet aux élèves de rencontrer des acteurs du spatial. Il est donc aussi propice à une information professionnelle qui suscite l'intérêt des élèves pour les carrières scientifiques, technologiques et industrielles.

Comme il est précisé sur le [site de la Délégation académique à l'action culturelle \(https://disciplines.ac-toulouse.fr/daac/centre-national-etudes-spatiales-operation-lespace-cest-classe\)](https://disciplines.ac-toulouse.fr/daac/centre-national-etudes-spatiales-operation-lespace-cest-classe), les inscriptions se font uniquement en ligne. Dès la reprise des cours après les congés de la Toussaint, un courriel en provenance de DAAC ac-toulouse indique à chaque école et établissement son lien d'accès au formulaire. **Les écoles ayant demandé un report de l'intervention 2019-20 et qui n'a pu avoir lieu ne sont pas concernées par cette procédure d'inscription.** Les nouvelles demandes d'inscription doivent se faire au plus tard le **17 décembre 2020.**

Les enseignants inscrits devront avoir un contact préliminaire avec l'intervenant qui leur sera affecté début 2021, afin de préparer au mieux sa venue. La durée de l'intervention - de 1h à 1h 30 - sera déterminée lors de ce contact. Pour des raisons de disponibilité des intervenants, les demandes devront se limiter à trois interventions (trois classes différentes) sur deux thèmes maximums par école.

Nous vous remercions de diffuser largement ce courrier auprès des inspecteurs de l'Education nationale, des conseillers pédagogiques et des écoles de votre département.

Très cordialement,



Olivier ROSAN



Armelle VIALAR



Evelyne CORTIADE

